

CALVIN COMME MAÎTRE DE SES AMIS
DANS LA PREMIÈRE
DE SES *EPISTOLAE DUAЕ* (1537)

**1. Grande attente de ses imprimeurs bâlois
à l'égard de l'auteur Calvin**

On sait que la grandeur des caractères sur les pages de titre n'est pas toujours significative dans les livres du seizième siècle. Les accents semblent souvent être mis d'une manière arbitraire sur ces pages, qui doivent attirer l'intérêt des acheteurs. Malgré tout, le résultat d'une comparaison est frappant quant au format des caractères du nom Jean Calvin sur deux pages de titre des mêmes imprimeurs, les bâlois Laser-Platter-Winter-Oporin. Sur la page de titre de la première édition de l' 'Institutio' de 1536, le titre de l'œuvre *Christianae religionis institutio...* apparaît en gros caractères, le nom et l'appellation d'origine de l'auteur «Ioanne Calvino Nouiodunensi autore» en caractères beaucoup plus modestes¹. En 1536, les imprimeurs pensaient, semble-t-il, que les acheteurs seraient intéressés à la lecture d'une instruction de foi chrétienne. L'auteur Calvin n'est pas encore connu. Cela ne vaut pas la peine de mettre son nom en relief.

Je crois pouvoir constater un changement d'importance du nom de l'auteur Calvin en comparant cette page de titre avec celle de l'édition des *Epistolae duae* de 1537. Sur la page de titre de l'édition des *Epistolae duae*, le nom de l'auteur *Ioannis Calvinus* est mentionné sur les deux premières lignes en gros caractères. L'auteur est ensuite caractérisé comme *sacrarum literarum in / Ecclesia Geneuensi professoris*. Le titre de l'œuvre, *Epistolae duae*, apparaît sur les lignes trois et quatre seulement, en caractères beaucoup plus modestes². Jean Oporin, le conseiller scientifique des imprimeurs Laser, Platter et Winter à Bâle, semble avoir décidé que cet auteur, Jean Calvin, est assez intéressant maintenant pour le public, que son livre se vendra mieux s'il fait mettre son nom en plus gros caractères que les caractères du titre assez insignifiant.

¹ Voir p. 160

² Voir p. 161

On peut comparer, en outre, la page de titre du commentaire sur Sénèque de l'an 1532, à vrai dire d'un autre imprimeur, Louis Cyaneus. On y trouve à peu près la même typographie que sur la page de titre de la première édition de l' 'Institutio'. Là, sur les premières lignes figurent en gros caractères le nom et un marquage court de l'auteur Seneca: *L.[ucii] Annei Se=necae, Romani Senato=ris, ac philosophi clarissi=mi*. Ensuite, le titre: *libri duo de clementia, ad Ne=ronem Caesarem* et, en caractères beaucoup plus modestes, nom et appellation d'origine de l'éditeur: *Ioannis Caluini Nouiodunaei*³. Calvin lui-même devait payer l'imprimeur Cyaneus pour devenir célèbre par ce commentaire sur le *De clementia* de Sénèque⁴. Les acheteurs, s'il y en a, seront intéressés par Sénèque. Qui connaissait Jean Calvin de Noyon? Jean-François Gilmont caractérise sa position dans cette période exactement comme celle d'un « quémendeur inconnu des éditeurs »⁵.

On peut constater que le nom de l'auteur figure en bien meilleure place sur la page de titre des *Epistolae duae* que sur les pages de titre des œuvres plus anciennes. L'auteur des *Epistolae duae* n'est plus le jeune humaniste peu connu de Noyon. Maintenant, c'est l'auteur de l'*Institutio*.

A ajouter qu'après la publication des 'Epistolae duae', Jean Oporin écrit une lettre à son auteur Calvin, datée du vingt-cinq mars 1537. Le conseiller des imprimeurs bâlois semble porter une haute estime à Calvin: « Car ta bienveillance envers nous est si grande, qu'il n'est pas facile pour nous de te récompenser. »⁶ Seulement en mode d'expression d'un homme d'affaires qui ne veut pas payer beaucoup, ou plutôt un grand éloge pour le jeune auteur de l'*Institutio*? « Les typographes de Bâle, qui avaient fait une excellente affaire avec l'*Institutio* »⁷, attendent manifestement beaucoup de leur auteur⁸.

2. La conception de Calvin sur son rôle vis-à-vis des évangéliques en France

La première des 'Epistolae duae' n'a probablement jamais existé sous une forme plus courte que la forme imprimée qui est transmise. Il ne

³ Voir p. 159

⁴ « j'ai payé moi-même pour les faire imprimer », écrit Calvin à François Daniel, le 22 avril 1532 (« excusi sunt meis sumptibus »: *Calvini Opera* 10/II, col. 21; Herminjard, *Correspondance*, n. 379, vol. 2, p. 417).

⁵ Jean-François Gilmont: « Comment Calvin choisissait-il ses imprimeurs? » Dans: *Australian Journal of French Studies*. Volume 31. Number 3. Clayton, Australia, 1994, p. 292-308; p. 292.

⁶ Jean Oporin, lettre du 25 mars 1537: « Tanta enim est tua in nos benevolentia, quae nullo tamen nostro in te mutuo possit officio rependi facile. » (*Calvini Opera* 10/II, col. 91).

⁷ Eugénie Droz, *Chemins de l'hérésie. Textes et documents*, vol. 1, Genève 1970, p. 140.

⁸ Sur les relations entre Calvin et ses typographes en général, à comparer Gilmont: « Comment Calvin choisissait-il ses imprimeurs? » (voir note 5). Sur Oporin et ses amis: p. 293-294.

s'agit jamais d'une véritable lettre privée⁹, mais dès le brouillon d'une polémique contre la groupe que Calvin nomme celui des 'Nicodémistes', gens qui ne se séparent pas ouvertement de l'église catholique. Pour une véritable lettre privée, ce traité est trop long. Calvin et ses amis écrivent de longues lettres privées, de temps en temps, sans doute. Une lettre de Du Tillet, par exemple, datée du premier décembre 1538, compte treize pages dans une dactylographie d'aujourd'hui. Cette lettre devait être longue, parce qu'il y avait en ce temps-là des problèmes entre Du Tillet et Calvin. Mais la longueur de la première des *Epistolae duae*, quarante pages en impression moderne, me semble simplement trop pour une lettre personnelle d'un ami à l'autre. J'acquiesce donc à ce qu'écrit Olivier Millet dans son œuvre magistral 'Calvin et la dynamique de la parole': «ces trois **Epistolae**... sont avant tout des instruments de large propagande...»¹⁰

Cela s'accorde avec l'épigramme des *Epistolae duae* imprimées. Pour souligner le but qu'il s'est fixé, Calvin fait mettre sur la page de titre une citation biblique, 1 rois 18, 21. On trouvera le même texte comme épigramme sur la page de titre du traité contre les 'Nicodémistes' de 1543: «Iusques à quand clocherez vous à deux costez? Si le Seigneur est Dieu, suyez le: ou si c'est Baal, suyez le.»¹¹ Calvin semble trouver ce vers de la Bible particulièrement convenable dans sa lutte permanente contre les 'Nicodémistes'¹².

⁹ Quant à la définition d'une 'lettre', voir: Cornelis Augustijn, Compte rendu: *Melanchthons Briefwechsel*. Kritische und kommentierte Gesamtausgabe, dans: *Dutch Review of Church History* 72 (1992), [195-212] 198: «Was ist ein Brief?... ein persönliches oder von seinem Verfasser aufgrund einer bestimmten Funktion, die er bekleidet, aufgestelltes Schreiben, das von demjenigen, dessen Briefwechsel herausgegeben werden soll, entweder verschickt oder empfangen wurde.» Cette définition me semble utile pour déterminer le genre de la première des 'Epistolae duae'. Calvin ne parle pas strictement personnellement, et il n'a pas de fonction en face de Duchemin, sauf la fonction prétendue de 'bouche de Dieu même'.

¹⁰ Olivier Millet: *Calvin et la dynamique de la parole. Etude de rhétorique réformée*. Paris 1992, p. 479. Quant aux «trois Epistolae», Millet parle des 'Epistolae duae' et de l'épître au cardinal Sadoleto.

¹¹ *Petit traité, monstrant que c'est que doit faire vn homme fidele congnoissant la verité de l'euangile: quand il est entre les papistes...* (Gilmont/Peter 43/6). Ce traité «n'est qu'une traduction abrégée et une adaptation de la lettre à Duchemin...» (Droz, *op. cit.* [voir note 7], p. 145). Voir l'analyse précise de Millet, *op. cit.* (voir note 10), 809-828, quant à la situation différente de Calvin en 1536 en comparaison de 1543 et «l'argumentation... rigoureusement simplifiée» (p. 816) du *Petit traité*... Voir aussi p. 818: «les considérations psychologiques et sociales... ont de nouveau disparu, et l'idée d'une difficulté objective est remplacée par celle de la conscience déjà convaincue.»

¹² «de même qu'il refit tout au long de sa vie l'*Institution*, il développa avec plus ou moins de bonheur, mais avec la même intransigeance, la lettre à Duchemin.» (Droz, *op. cit.* [voir note 7], p. 151).

3. Le problème du destinataire de la première lettre eu égard à la prétention du jeune professeur Calvin¹³

Calvin lui-même, au commencement de sa lettre introductrice des *Epistolae duae* imprimées, ne dit rien sur l'identité d'un seul destinataire ou de plusieurs destinataires de sa première lettre. Il n'écrit que: «Etsi iam eum fructum apud pios aliquot viros Epistolae istae nostrae ediderunt, qui spem... faciat...»¹⁴ Qui est le destinataire, s'il y avait un seul, qui sont ces «pii viri»¹⁵? Nicolas Colladon signale dans sa *Vie de Calvin*, que les deux lettres sont écrites «à certains de ses amis en France»¹⁶. Nicolas des Gallars parle de «quelques amis»¹⁷. Dans sa *Vie de Calvin*, au contraire, Bèze prétend savoir qu'il y avait un seul premier destinataire de la première lettre, Nicolas Duchemin. La question reste ouverte, si Bèze en savait vraiment plus que Colladon et Des Gallars¹⁸. Bèze caractérise Duchemin comme «ami et très souvent hôte de Calvin à Orléans, ensuite nommé official de l'évêque du Mans»¹⁹. Si Bèze a raison, si Duchemin est vraiment le premier destinataire du traité qui se nomme la première lettre, on peut conclure qu'il y avait une lettre perdue de Duchemin à Calvin à laquelle Calvin aurait répondu avec la première des *Epistolae duae*. Mais Eugénie Droz se met dans son tort faisant semblant de connaître cette lettre en décrivant ainsi son contenu: «L'échange des lettres avec les amis orléanais continuait régulièrement et avant de quitter Bâle, le réformateur en avait reçu une de Duchemin, qui lui annonçait qu'il venait d'accepter les fonctions d'official de l'évêque du Mans, ce qui l'amènerait à connaître des procès pour hérésie.»²⁰ Duchemin était

¹³ Le Français des citations suivantes est celui de Théodore de Bèze dans: Jean Calvin: *Recueil des opuscules*, C'est à dire, Petits traictez de M. Iean Caluin: Les uns reueus et corrigez sur le Latin, les autres translatez nouvellement de Latin en François. A Genève, Imprimé par Baptiste Pinereul, 1566. XII et 2006 pages.

¹⁴ Calvin, *Opera selecta* 1, p. 288.

¹⁵ A comparer l'introduction de Christian Link dans: *Calvin-Studienausgabe*, herausgegeben von Eberhard Busch [etc.], volume 1.2, Neukirchen 1994, p. 266 et 267.

¹⁶ Nicolas Colladon: *Vie de Calvin* (Calvini Opera 21, col. 60).

¹⁷ «Itaque, ut quod privatim saepius monuerat publice quoque testaretur, epistolas duas edidit, quas de hac re ad quosdam amicos ex Italia scripserat, ut quam detestandum sit coram Deo idololatriae crimen, omnes intelligerent.» Nicolas des Gallars: Préface pour: Ioannis Calvini *opuscula omnia*, Genève 1552 (Calvini Opera 5, p. XI).

¹⁸ Eugénie Droz a accepté l'attribution de Bèze dans son œuvre *Chemins...* (voir note 7), p. 134. Bèze écrit dans sa traduction de la première lettre (voir note 13), p. 58: «lean Caluin a N. Forthomme de bien, son singulier ami, Salut.»

¹⁹ «duas elegantissimas epistolas edidit: unam de fugienda idololatria Nicolao Chemino, quo amico et hospite usus Aureliae plurimum fuerat, officiali postea Cenomanensi designato; alteram de papisticis sacerdotiis, Gerardo illi Ruffo cuius antea memini, quia abbatia quadam ac deinceps episcopatu post editum illum Parisiensem tumultum donatus, non modo postea satis rectum cursum non tenuit, verum etiam heram suam Navarrenam reginam paulatim pessumdedit.» (Calvini Opera 21, col. 127).

²⁰ Droz, *op. cit.* (voir note 7), p. 134.

official depuis 1531²¹. Comme ami proche, il n'aurait pas attendu jusqu'en 1536 pour faire savoir à Calvin qu'il avait accepté cette fonction en 1531. Millet, à la différence de Droz, s'exprime avec la précaution qui semble nécessaire dans ce cas : « La lettre de Duchemin est perdue ; c'est le début de celle de Calvin qui en suggère le contenu. »²² Si c'est vraiment Duchemin auquel Calvin pensait en premier lieu en écrivant son traité, il ne s'agissait plus de la fonction nouvelle, mais de nouveaux scrupules²³. Je n'accepte pas plus la sécurité d'Eugénie Droz quant au contenu de la lettre que son assertion à l'égard des circonstances de la lettre de Calvin : « Calvin répondit... profitant de l'un des courriers de la souveraine [de Ferrare] qui partait pour la France. »²⁴ Cette affirmation n'est pas justifiée par des sources. Nous ne sommes pas aussi sûrs de l'existence d'une lettre privée de Calvin que cette phrase nous le fait croire.

Un motif pour présumer que la première lettre n'envisagea jamais Nicolas Duchemin seul, c'est le ton de Calvin dans le traité imprimé. Dans les épîtres plus anciennes de Calvin à Nicolas Duchemin qui nous restent, Calvin parle d'un ami à l'autre. Il félicite Nicolas d'avoir écrit une apologie pour leur maître commun Pierre de l'Estoile contre Andrea Alciati²⁵. Il lui demande de l'argent²⁶. Dans la préface pour l'impression et dans la première des *Epistolae duae*, en comparaison, Calvin parle avec une prétention considérable²⁷. Déjà dans sa préface, formulée pour l'impression des *Epistolae duae*, Calvin nomme son œuvre « exhortations... ici faites et citées de la parole de Dieu »²⁸ et « doctrine de vie ». Avec une conviction ferme, il prétend enseigner la parole de Dieu lui-même. Il cite Ezechiel 33, les vers 31 à 33, qui finissent ainsi : « ils sauront

²¹ Millet, *op. cit.*, p. 481 : « Duchemin, official de l'évêque du Mans depuis 1531... ».

²² Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 481, note 13.

²³ Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 481 : « Duchemin... avait fait part à son correspondant des scrupules qu'il éprouvait à devoir non seulement assister, mais aussi participer aux rites romains traditionnels, et le consultait sur ce qu'il devait faire. »

²⁴ Droz, *op. cit.* (voir note 7), p. 134.

²⁵ Lettre du 7 mai 1531 (Calvini Opera 10/II, col. 9 ; Herminjard, *Correspondance*, n. 338, vol. 2, p. 333).

²⁶ « Au commencement de l'année 1532 » (Herminjard, *Correspondance*, n. 365, vol. 2, p. 393).

²⁷ On ne trouve pas une prétention comparable du côté de Calvin dans la lettre vraiment privée à Louis du Tillet, qui est retourné dans l'église catholique, lui aussi, du 10 juillet 1538 (Calvini Opera 10/II, col. 220-222 ; Herminjard, *Correspondance*, n. 722, vol. 5, p. 43-45). – A comparer le jugement de Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 825 : « dans 'Epistola... Calvin jouait vis-à-vis de Duchemin le rôle amical de conseiller spirituel, inspiré de la manière de Sénèque, tout en énonçant les thèses radicales d'un moraliste qui se présentait comme un simple fidèle, témoin d'une parole divine passée au filtre de son rigorisme intransigeant. », et p. 827 : « l'auteur de la lettre de 1536 maniait volontiers le paradoxe de thèses extrêmes, il se faisait le porte-parole impersonnel et pathétique d'une vérité abstraitement surhumaine dans ses exigences. »

²⁸ Calvin : Epître (éd. Bèze, p. 57).

qu'il y a eu vn Prophete entr'eux.»²⁹ Les manifestations d'un sentiment élevé de la nécessité de son enseignement ne sont pas limitées à la préface. Elles se trouvent aussi dans le texte de la lettre. Les sentiments de la valeur de son enseignement au nom de Dieu et de sa propre valeur semblent inséparables pour Calvin, ici. C'est pour ça que même des phrases qui semblent innocentes ne restent pas inoffensives. Par exemple : Tous ceux qui ont déjà appris à écouter la sainte volonté de Dieu et à lui obéir, Calvin les accepte dans son école pour les instruire³⁰. C'est lui qui enseigne ce que Dieu veut, les « pii viri » ont besoin de son enseignement. Dans la traduction, donc interprétation, de Bèze, la prétention de Calvin est moins perceptible : « ie pretens enseigner avec vous. »³¹ Millet interprète le « tecum » dans cette phrase d'une autre manière : « j'entreprends d'instruire en même temps que toi. »³² Dans cette traduction, la phrase sonne moins prétentieusement. Mais l'auteur de ce traité écrit en outre, par exemple : « Mais à cause qu'il n'est donné à tous de cognoistre cela... »³³ On comprend, que selon lui, Dieu l'a confié à lui. Il prétend fonctionner comme la bouche de Dieu : « qu'il vous souuiene (ce qui est vray) que vous ne receurez point ce conseil d'un homme, mais plustost l'ayant receu de la bouche sacree de Dieu, qu'il vous est seulement prononcé et présenté par vn homme. »³⁴ Selon lui, la parole de Dieu, qu'il remet, doit conduire : « quand vous cognoissez où vous meine et conduit la parolle de Dieu. »³⁵ Calvin veut gagner les hommes, auxquels il s'adresse, à sa conception théologique, qu'il considère comme confiée par Dieu. Il affirme qu'entre ce groupe des 'vous' il devrait y avoir unanimité sur ce qui devrait être certain. Il sait, lui, ce qui devrait être certain. Le ton de sa lettre devient « de plus en plus autoritaire »³⁶. Il se sépare de ceux de ses amis qui restent dans l'église pontificale. En même temps, il essaie de gagner des sympathisants à sa conviction. Calvin oserait-il écrire une lettre privée sur ce ton à un ami qui était son hôte à Orléans ? A un ami, auquel il avait même été obligé d'emprunter de l'argent cinq ans plus tôt ? Même si cet ami a commis la faute terrible – à ses yeux – d'accepter une

²⁹ Calvin : Epître (éd. Bèze, p. 57).

³⁰ « tecum hic docendos suscipio » : Calvin, *Opera selecta* 1, p. 306.

³¹ Calvin : Epître (éd. Bèze, p. 74) : « le di[s] tous, entendant ceux qui vous sont semblables, et qui ont appris d'ouïr et d'obeïr à la saincte parolle de Dieu, lesquels, comme i'ay dit du commencement, ie pretens enseigner avec vous. »

³² Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 486.

³³ Calvin : Epître (éd. Bèze, p. 75).

³⁴ Calvin : Epître (éd. Bèze, p. 92) ; « memineris, non tam ab homine tibi dari consilium, quam e sacro aeterni Dei ore acceptum oraculum per hominem pronuciari. » (*Opera selecta* 1, p. 325). Voir Millet, *op. cit.* [voir note 10] p. 488, note 39.

³⁵ Calvin : Epître (éd. Bèze, p. 92).

³⁶ Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 487.

charge dans l'église papale, je ne le crois guère. Je suis convaincu que Calvin a conçu dès le début les *Epistolae duae* comme 'instruments de large propagande', comme dit Millet³⁷, comme véritables traités doctrinaux. Calvin écrit: «Cependant je ne vois pas pourquoi nous limiterions les commandements éternels de Dieu dans les bornes d'une seule époque.»³⁸ C'est tout un programme. On peut le comparer, par exemple, avec le ton de quelques écrits de Farel. Chez Farel aussi, on trouve cette conscience de vivre dans un temps comparable au temps de l'ancienne église, à la fois dangereux et près de Dieu.

Calvin parle souvent de «vous» [«vos»]. Mais il ne décrit pas exactement ce groupe, il ne dit pas clairement qui appartient à ce groupe des «vous», des «pii viri». On peut penser aux amis d'autrefois, d'Orléans et de Paris, qui s'attachent à l'évangélisme, «les lecteurs cultivés – humanistes évangéliques»³⁹. Au delà, Calvin pourrait penser à tous les adhérents aux pensées protestantes en France, qu'ils soient Luthériens, Zwingliens ou Bucériens. Le groupe n'est pas nettement délimité, malgré la prétention de Calvin. Il suppose un groupe qui n'existe pas encore.

A la fin de la première lettre, il y a une phrase qui pourrait témoigner d'une conscience divergente, s'il est permis de la lire comme fragment autobiographique, ce qui n'est pas sûr. Calvin renvoie aux martyrs de l'ancienne église. C'est particulièrement intéressant parce qu'il dit en même temps qu'il ne faut pas le regarder lui-même. Il ne s'agit pas, dans sa lettre, seulement d'idées qu'il a développées en toute sérénité, dit-il. Il s'agit aussi des exemples des martyrs. Calvin écrit: «Pour ma part, quoique je me promette un bien meilleur avenir de la bonté de Celui par la vertu duquel nous pouvons toutes choses, et quoique je ne doute pas qu'Il ne soutienne jusqu'à mon dernier souffle le même cœur qu'il m'a donné, je ne veux pas que tu jettes les yeux sur ma personne.»⁴⁰ Millet l'interprète comme cela: «Le genre sénéquien de la lettre de direction spirituelle, plus tard illustré par Calvin notamment dans ses lettres adressées à la duchesse de Ferrare, autorise Calvin à prodiguer à son ami conseils et avertissement...»⁴¹ Une autre possibilité est que Calvin parle de lui-même ici et que dans cette phrase il s'agit aussi d'un aveu que Calvin lui-même, à Ferrare, n'a pas saisi la chance de devenir un de ces martyrs glorieux. Mais le ton de cette phrase reste une exception dans la première lettre.

³⁷ Voir le texte auprès de note 10.

³⁸ Calvin, *Opera selecta*, p. 296 dans la traduction de Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 484-485.

³⁹ Millet, *op. cit.* (voir note 10), 810.

⁴⁰ Je préfère ici la traduction donnée par Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 490, à celle de Bèze, p. 95: «toutesfois ie ne veux point que vous iettiez les yeux sur moy.»

⁴¹ Millet, *op. cit.* (voir note 10), p. 490 / 491.

4. L'enseignement de Calvin à propos de la Sainte Cène

La forme d'épître donne la possibilité à Calvin de mettre ses propres accents, en passant. Dans ses remarques assez courtes, on peut identifier ce qu'il trouve vraiment important. Dans une 'épître', il n'est pas forcé d'être complet. Comparé à la première *Institutio* de 1536, c'est une différence de poids. Parce qu'il s'agit là d'un catéchisme, il doit commencer par un chapitre sur les sacrements en général, pour continuer par un chapitre sur la Sainte Cène. Dans la première épître, par contre, il est libre de choisir un chemin pour lui-même et les gens auxquels il s'adresse sous le nom de 'vous'.

Des sacrements en général, nous n'entendons pas beaucoup parler dans la première épître. Calvin écrit: «Or les Sacremens externes sont comme certains liens, par lesquels ils [les chrétiens] sont adherens et adoints avec le Seigneur...»⁴² Cette phrase paraît assez sobre. On pourrait avoir tendance à juger cette sobriété zwinglienne. Rien n'apparaît dans cette phrase sur la promesse des sacrements, très fortement accentuée dans l'*Institutio*, très fortement accentuée ailleurs dans la première épître. On ne lit rien ici sur le support des sacrements pour la foi.

Calvin donne une sorte de définition de la Sainte Cène en la nommant «la sainte Cene, en laquelle il a consacré la memoire de sa mort...»⁴³. Plus tard, il écrira: «par laquelle expressément et nommément il [le Seigneur] nous exhorte de prescher la memoire de sa mort?»⁴⁴ En écoutant cette insistance sur la «mémoire» de la mort du Seigneur, on pourrait pour la deuxième fois être séduit de voir Calvin suivre Huldrych Zwingli. Séduisante dans ce sens pourrait être aussi la définition suivante de la Sainte Cène: «laquelle n'est autre chose qu'un tesmoignage et comme vn seau ou signature de ceste seule oblation.»⁴⁵ Calvin n'écrit-il pas aussi qu'il faut manger d'une manière spirituelle? «Je nie que ce soit la Cene du Seigneur, sinon que tous les fideles qui y assistent, soyent inuitez en commun aux viandes spirituelles d'icelle pour y communier.»⁴⁶ La Sainte Cène est donnée pour confirmer des promesses:

⁴² Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 67); «Externa autem sacramenta quaedam quasi vincula esse, quibus cum Domino cohaereant...» (*Opera selecta* 1, p. 299).

⁴³ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 74); «sanctam eius coenam, in qua mortis suae memoriam consecravit, evertere.» (*Opera selecta* 1, p. 306).

⁴⁴ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 79); «qua nos ad praedicandam mortem suam nominatim exhortatur?» (*Opera selecta* 1, p. 311).

⁴⁵ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 74); «quae non aliud est, quam unicae illius oblationis testimonium, et quaedam veluti obsignatio.» (*Opera selecta* 1, p. 306-307).

⁴⁶ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 78; par erreur dans l'impression: 76); «Coenam esse Domini nego, ad cuius spirituales epulas non in commune omnes qui adsunt fideles invitentur...» (*Opera selecta* 1, p. 311).

«pour lesquelles seeller, elle est donnee.»⁴⁷ Pour celui qui lit ces expressions d'une manière un peu superficielle, Calvin semble exprimer une position zwinglienne.

Mais, par ailleurs, Calvin peut formuler: «c'est que le Seigneur nous donne son corps en sa Cene mystique, non à ceste fin que l'adorions: mais à fin que le mangions...»⁴⁸ Bien sûr, Calvin dirige cette énonciation en première ligne contre l'adoration de l'hostie dans l'église romaine. En première ligne, il veut nier l'adoration de l'hostie. Il continue: «et qu'il nous propose sa presence, non point naturelle, laquelle il faut qu'elle soit contenue en vn lieu: mais spirituelle, laquelle nulle interualle ou espace de lieu, nulle distance ne peut empescher, ou si tu aimes mieux qu'il exhibe là non point la nature presente de son corps ou limitee, mais l'efficace et la vertu...»⁴⁹ Le Seigneur est donc présent, pour Calvin, d'une manière spirituelle. Il est présent avec son 'efficace' et sa 'vertu'. Un peu plus loin, Calvin formule: «la Cène, par laquelle le Seigneur propose à ses seruiteurs et fideles son corps et son sang, sous les signes du pain et du vin...»⁵⁰ Pour écrire ainsi, Calvin doit supposer une sorte de présence du corps de Christ. Selon mon opinion, Calvin choisit vraiment une position entre Luther et Zwingli dans la première de ses *Epistolae duae*.

5. Premières réactions des lecteurs

Dans le genre de l'épître, Calvin croit ne pas avoir besoin de prendre des précautions. A ce sujet, il y a des collègues qui pensent autrement, comme Wolfgang Capito et Martin Bucer. Selon Wolfgang Capito, Calvin ne devait pas faire imprimer un livre sans le soumettre à la censure amicale de ses collègues. Calvin ne l'a pas fait. Guillaume Farel écrira donc à Capito: Dommage que tu n'aies pas vu «les lettres de Calvin avant qu'elles soient parues. Mais comme elles sont imprimées, je pense que toi et tous les hommes pieux ne pouvez les désapprouver...»⁵¹. Farel se trompe. Il y aura des «hommes pieux» qui désapprouveront les *Epistolae duae*. Louis du Tillet manifestera ses réserves en décembre

⁴⁷ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 78; par erreur dans l'impression: 76). – «Promissiones, quibus obsignandis data est...» (*Opera selecta* 1, p. 311).

⁴⁸ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 75); «Dominum in mystica sua coena corpus praeberere non quod adoremus, sed quod edamus...» (*Opera selecta* 1, p. 307).

⁴⁹ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 75); cf. *Opera selecta* 1, p. 307.

⁵⁰ Calvin: Epître (éd. Bèze, p. 76-77); «qui Christi promissionem, qua corpus et sanguinem suum sub panis et vini symbolis servis suis edendum bibendumque proponit...» (*Opera selecta* 1, p. 309).

⁵¹ Farel, lettre du 5 mai 1537 (Herminjard, *Correspondance*, n. 630^a, vol. 5, p. 434-444; 439 = Calvini Opera 10/II, col. 97-103; 99-100): «Existimo, si tuae literae non tam gravi titulo me pressissent, citius fuissent redditae, nec prodiissent Calvini Epistolae quin prius eas vidisses; sed cum excusae sint, puto te ac pios omnes ipsas non improbare...»

1538⁵². Martin Bucer repoussera la polémique mordante contre la messe et le refus de l'église papale dans son *Consilium theologicum privatim conscriptum* quatre ans plus tard⁵³. A comparer le sort du 'Petit traité très utile et salutaire de la Sainte Eucharistie' d'Antoine Marcourt du 15 novembre 1534: « Bien que pour la première fois, un ouvrage en langue française consacré uniquement à l'eucharistie et exposant la conception symboliste de la Cène ait été mis à la disposition d'un large public en raison de son accès facile, il ressort des chroniques du temps et des correspondances des catholiques et des protestants étrangers séjournant à Paris, que les uns et les autres n'y virent que les attaques contre la messe.»⁵⁴

Pour résumer, j'ai l'impression que Calvin dans les *Epistolae duae* ne connaît pas encore les limites que lui impose sa situation dans un groupe qui doit encore lutter. Comme converti, il polémique vivement contre la messe papale qu'il considère maintenant comme intolérable. Comme jeune intellectuel, il ne tient pas compte des limites de sa situation politico-ecclésiastique, comme le font Capito et Bucer. Et il n'a pas d'égards pour les amis d'hier qui acceptent des positions favorables dans l'église papale. Il marque sa position entre Luther et les successeurs de Zwingli d'une manière catégorique.

Christoph Burger

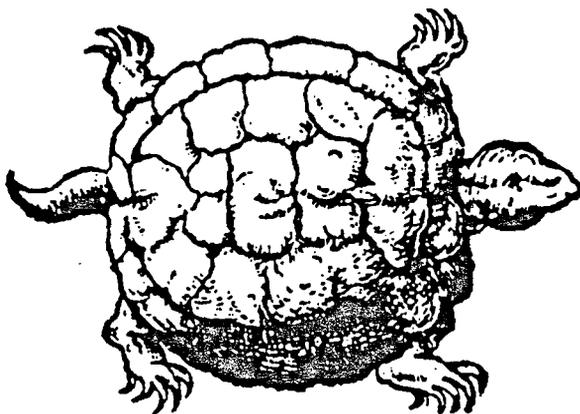
⁵² Herminjard, *Correspondance* n. 759, vol. 5, p. 196 = Calvini Opera 10/II, col. 290-302; 298): « je croy que entendez en vos deux épistres que scavez... », « nier noz églises icy estre églises de Dieu. »

⁵³ Martin Bucer: *Consilium theologicum privatim conscriptum* (hiver 1540/41, selon Fraenkel, p. XXII), chapitres 56-69 (ed. Pierre Fraenkel, *Martini Buceri opera latina*, vol. 4, Leiden 1988, p. 131-167).

⁵⁴ Marcel Royannez: « L'eucharistie chez les évangéliques et les premiers réformés français (1522-1546) », *Bulletin de la société de l'histoire du Protestantisme Français*, Paris 1979, p. 548-576; p. 566.

IOHANNIS CALVINI SE:
NECAE, ROMANI SENATO:
RIS, AC PHILOSOPHI CLARISSIMI,
libri duo de clementia, ad Ne:
ronem Cæsarem:

Ioannis Caluini Nouiodunzi cōmentarijs illustrati.



TECVM HABITA.

Parisijs apud Ludouicum Cyaneum sub
duobus Gallis in via Iacobæa.

1 5 3 2

CHRISTIA

NAE RELIGIONIS INSTI-
tutio, totam ferè pietatis summã, & quic
quid est in doctrina salutis cognitu ne-
cessarium, complectens : omnibus pie-
tatis studiosis lectu dignissi-
mum opus, acre
cens edi-
tum.

PRAEFATIO AD CHRI-
stianissimum REGEM FRANCIAE, *quæ*
hic ei liber pro confessione fidei
offeritur.

IOANNE CALVINO
Nokiodmensi autore.

B A S I L E A E,
M. D. XXXVI.

*D. Matthiæ Limpergio summo
amico Joan. Oporinus
D. D.*

IOANNIS CAL

VINI, SACRARVM LITERARVM IN

Ecclesia Geneuensi professoris, Epistolæ
duæ, de rebus hoc sæculo co-
gnitu apprime ne-
cessarijs.

PRIOR, De fugiendis impiorum illicitis sacris,
& puritate Christianæ religionis
obseruanda.

ALTERA, De Christiani hominis officio in sa-
cerdotijs Papalis ecclesiæ uel admini-
strandis, uel abijciendis.

1. Regum. 18.

*V S Q V E Q V O claudicatis in duas cogitationes? Si Dominus
est Deus, sequimini eum: Si autem Baal, se-
quimini illum.*

B A S I L E A E

M. D. XXXVII.